



COMMUNICATION AUX MEDIAS

FOOTBALL

LA FÉDÉRATION ROYALE MAROCAINE DE FOOTBALL FAIT APPEL DE LA DÉCISION DE LA CAF DEVANT LE TRIBUNAL ARBITRAL DU SPORT (TAS)

Lausanne, le 17 février 2015 – Le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) a enregistré un appel déposé par la Fédération Royale Marocaine de Football (FRMF) contre les sanctions que lui a infligé la Confédération Africaine de Football (CAF) suite à la non-organisation de l'édition 2015 de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) au Maroc en raison de l'épidémie du virus Ebola.

Par deux décisions datées du 6 février 2015, le Comité Exécutif de la CAF a exclu la FRMF des deux prochaines éditions de la CAN, lui a infligé une amende de USD 1 million et l'a condamnée à verser EUR 8,05 millions «en réparation de l'ensemble des préjudices matériels subis par la CAF et les parties prenantes du fait du désistement survenu».

Dans son appel au TAS, la FRMF demande l'annulation des décisions attaquées et requiert qu'une sentence finale soit rendue avant la fin du mois de mars 2015. Une procédure d'arbitrage a été ouverte et est menée conformément au Code de l'arbitrage en matière de sport. Le TAS ne donnera pas d'autres précisions pour le moment.